

TABLEAU DES GARANTIES ET DES MONTANTS DE GARANTIES

Le présent contrat garantit le souscripteur et/ou les véhicules abonnés/bénéficiaires désignés en annexe pour les risques définis aux Dispositions Générales de Modulo Flotte CONFORT Option Médicale, dans les limites des montants précisés au tableau ci-après :

GARANTIES	MONTANTS en € TTC
Assistance au(x) Véhicule(s)	
Dépannage ou remorquage du véhicule	Frais réels*
Attente réparations : hébergement	Frais d'hôtel : max. 80 € TTC/personne et / nuit (3 nuits maxi)
Acheminement : poursuite du voyage ou retour au domicile	- Frais de taxi 50 km - Billet aller simple en train 1 ^{re} classe ou avion de classe économique
Véhicule de remplacement catégorie A ou B	Frais de location à concurrence de - 7 jours consécutifs en cas de panne, crevaison, perte/vol de clés - 15 jours consécutifs en cas d'accident - 30 jours consécutifs en cas de vol et tentative de vol
Frais de liaison	50 € TTC max
Récupération du véhicule réparé (suite à acheminement)	Frais de taxi 50 km - Billet aller simple en train 1 ^{re} classe ou avion de classe économique
Transport du véhicule (depuis l'étranger)	Max. : valeur Argus du Véhicule
Abandon du véhicule (à l'étranger)	Organisation
Envoi de pièces détachées (à l'étranger)	Frais d'envoi
Avance de la caution pénale (à l'étranger)	15 245 € TTC max
Avance des honoraires d'avocat et des frais de traduction (à l'étranger)	3 049 € TTC max
Assistance aux personnes	
Contact médical	
Retour à domicile, Transport Médicalisé, Rapatriement	Frais réels
Présence d'un proche à l'hôpital	- Billet aller / retour en train 1 ^{re} classe ou avion de classe économique - Frais d'hôtel (chambre et petit-déjeuner) 300 € TTC maximum
Remboursement complémentaire des frais médicaux (à l'étranger)	Max. 15 245 € / personne, après remboursement de la sécurité sociale/ mutuelle ou autre organisme de prévoyance Franchise de 30 € TTC / personne
Avance des frais d'hospitalisation (à l'étranger)	Max 15 245 € TTC / personne
Envoi de médicaments (à l'étranger)	Frais d'envoi
Transport et frais de cercueil en cas de décès	Transport : frais réels Frais de cercueil ou d'urne : 2 287 € TTC max
Assistance psychologique	Prise en charge de deux entretiens téléphoniques par téléphone (1 h max/ entretien)
Sécurisation du permis de conduire	MONTANT en € TTC
En cas d'infraction(s) entraînant un nombre de points de permis inférieur ou égal à 8, organisation et prise en charge d'un stage de récupération de points de permis	Frais de stage

*hors coûts de changement de pièces et coûts de main d'œuvre tels que stipulés dans les Conditions Générales du contrat.

Votre signature

 Visa de l'Agent Général
ou du Courtier



La loi n°78 17 du 06/01/78, telle que modifiée par la loi du 06/03/04, relative à l'informatique et aux libertés vous garantit un droit d'accès, de rectification ou de suppression des informations personnelles vous concernant détenues par Europ Assistance France. Ce droit s'exerce auprès du siège social d'Europ Assistance France - 1, promenade de la Bonnette - 92230 Gennevilliers. Toutes les informations sont obligatoires pour que votre contrat puisse être effectif. Sauf refus formulé par courriel en précisant vos nom, prénom, adresse et n° de contrat, Europ Assistance se réserve le droit d'utiliser vos coordonnées à des fins commerciales.

Europ Assistance : Société Anonyme au capital de 23 601 857 € - Entreprise régie par le Code des Assurances - 451 366 405 RCS Nanterre
Siège social : 1, promenade de la Bonnette - 92230 Gennevilliers - Tél. : 01 41 85 85 86 - Fax : 01 41 85 83 08.